



Assemblée communale de Mont-Vully
du mardi 14 mai 2024 à 19h30 à la Jordila de Lugnorre

C'est en présence de 124 personnes que M. Guy Petter, Syndic, ouvre et préside cette Assemblée communale de printemps.

La presse est représentée par : MM. Urs Haenni pour le Murtenbieter et le Freiburger Nachrichten, Benjamin Bulliard pour la Broye et Mme Chantal Rouleau pour la Liberté.

Excusés : MM. André Kaltenrieder et Frédéric Chautems.

Cette Assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 17 du 26 avril 2024, par affichage aux piliers publics ainsi que sur le site Internet et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : M. Frédéric Noyer (côté lac) et M. Marco dos Santos (côté Mont y compris le Conseil communal).

Personnes sans droit de vote : 5

Personnes habilitées à voter : 119, majorité : 61

Tractanda de l'Assemblée :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 décembre 2023.
2. Comptes 2023
 1. Comptes de fonctionnement, présentation et approbation
 2. Comptes des investissements, présentation et approbation
3. Plan financier 2024 – 2028, présentation
4. Crédits d'investissements supplémentaires
 1. Réaménagement et réfection du parking devant la protection civile à Sugiez
 2. Remplacement du collecteur des vignes
 3. Plan directeur des rives du lac et de la Broye
5. Crédits d'investissements
 1. Machine d'éradication des mauvaises herbes
 2. Infrastructure provisoire pour l'accueil extra-scolaire à Lugnorre
6. Zone industrielle
 1. Prolongation d'un droit distinct permanent
7. Revitalisation du Grand Marais
 1. Création d'un Syndicat d'améliorations foncières
 2. Compensation de terrains
8. Election à la Commission d'aménagement et d'urbanisme
9. Divers

Personne n'ayant de remarques à formuler, l'ordre du jour est accepté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 5 décembre 2023

Le procès-verbal était en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'Assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, 2 abstentions.



2. Comptes 2023

2.1. Comptes de fonctionnement, présentation et approbation

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Axel Prélaz, Conseiller communal responsable des finances et Vice-Syndic, signale qu'il s'agit du second bouclage selon la méthode comptable harmonisée dites MCH2.

Comptes de fonctionnement

M. Prélaz commente les comptes 2023 qui bouclent avec des charges de CHF 22'293'165.- et des revenus de CHF 25'516'902.- soit un bénéfice de CHF 3'223'737.-.

Les divers chapitres sont passés en revue et voici les principaux commentaires :

- *Ordre et sécurité publics, défense* : une différence de CHF 800'000.- est à signaler. Cette dernière est principalement due aux nouvelles directives du Canton qui prend dorénavant en charge l'exploitation des abris civils. Dès lors, la Commune a dû verser un montant de CHF 780'000.-, correspondant au fond dédié aux abris PC, aux services cantonaux. Cette charge est compensée par la dissolution du fond en question. In fine, l'effet est neutralisé au niveau du résultat final et donc du bénéfice.
- *Santé* : les charges de transfert en faveur du RSL ont été moins onéreuses que budgétisées. Ceci notamment car le budget initial du RSL avait été refusé par l'Assemblée des délégués et que l'intégralité de ce dernier a dû être revu en réduisant les frais.
- *Trafic et télécommunication* : une différence de CHF -200'000.- est à relever. Malgré une augmentation de la dotation du personnel, les charges sont tout de même en dessous du budget, notamment :
 1. des charges d'amortissements inférieures au budget. Certains investissements n'ont pas pu être terminés en 2023.
 2. des charges liées aux routes cantonales moins importantes que budgétisées.
- *Protection de l'environnement et aménagement du territoire* : la STEP Région Morat a réparti entre les Communes membres la valeur d'achat de la STEP de Chiètres. Pour notre Commune, cela représente un montant de CHF 1'690'243.80.
En outre, l'ARA Seeland Süd a remboursé les montants d'investissement payés par les Communes, ce qui représente un supplément de CHF 234'086.25 dans nos comptes. Ce chapitre devant être équilibré, le compte de financement spécial pour les investissements liés aux eaux usées a été augmenté.
- *Finances et impôts* : les revenus d'impôts ont été supérieurs d'environ CHF 2.5 millions par rapport au budget.

Ci-après les divers revenus et charges extraordinaires détaillés :

Revenus extraordinaires (total CHF 3'229'060.-) :

- Dédommagement à des collectivités publiques (RSL) : CHF 641'784.-
- Santé (chapitre) : CHF 255'465.-
- Impôts sur le revenu des personnes physiques : CHF 447'260.-
- Impôts sur les gains immobiliers : CHF 968'320.-
- Impôts sur les mutations : CHF 545'285.-
- Impôts sur les successions et les mutations : CHF 370'946.-

Charges extraordinaires (total CHF -319'472.-) :

- Charges d'amortissements : CHF -86'600.-
- Biens et services : CHF -402'055.-
- Charges de personnel : CHF -77'601.-
- Charges de transfert : CHF 246'784.-

Comparaisons par rapport aux années antérieures

Diverses comparaisons sont présentées, par le biais d'illustrations à l'écran, entre les comptes 2023 et ceux des années antérieures.

Au niveau des revenus fiscaux, il est précisé que la Commune a des revenus homogènes et n'est pas dépendante des revenus d'impôts de quelques grands contribuables ce qui pourrait avoir un impact sur la santé financière de la Commune.



Au niveau des charges, il est constaté que celles de transfert (part aux diverses associations communales) représentent 50% des dépenses communales. La péréquation financière intercommunale représente quant à elle 7% des dépenses.

Indicateurs financiers :

1. Degré d'autofinancement : 289% (*renseigne sur la part des investissements que la Commune peut autofinancer*)
2. Taux d'autofinancement : 24% (*renseigne sur la proportion des revenus pouvant être consacrée à des investissements*)
3. Proportion des investissements : 14% (*renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la Commune*)
4. Dette brute par rapport aux revenus : 12 % (*renseigne sur le niveau de la dette en fonction des revenus dégagés.*)

Questions :

- Constantin Léo *Il relève que le chapitre 3 n'a pas été présenté et il souhaite obtenir les détails.*
- Prélaz Axel *Une différence de CHF -130'000.- est à signaler dans le chapitre Culture, sport et loisirs. Cette différence est principalement due aux frais d'entretien des places publiques et des terrains de sport qui ont été moins importants que prévus.*
- Guillod Daniel *Il relève que des terrains non bâtis pour un montant de CHF 12 millions, du patrimoine financier pour CHF 8.3 millions et des droits de superficie pour CHF 3.7 millions figurent dans le bilan et dans l'annexe aux comptes. S'agit-il de terrains à bâtir, de terrains agricoles ou de terrains en zone industrielle ? Cet élément n'a pas été détaillé et il souhaiterait obtenir davantage d'informations.*
- Prélaz Axel *Il précise que l'entier de nos actifs a été réévalué l'année dernière en raison de MCH2. Malheureusement, il ne dispose pas des informations détaillées sur le bilan car cet aspect n'a pas été présenté ce soir. Cependant, il est souligné qu'il s'agit de toutes les propriétés communales et que des informations supplémentaires peuvent être mises à disposition des citoyens via notre site Internet.*
- Guillod Daniel *Il relève qu'il serait malheureux que la Commune thésaurise des terrains alors qu'elle dézone parfois des terrains privés.*
- Chervet Dominique *Il relève que la Commune dispose d'un cash-flow de CHF 4 millions/an depuis ces 5 dernières années. Il souhaiterait savoir si une réflexion a été effectuée concernant une éventuelle baisse du taux d'imposition.*
- Prélaz Axel *Il précise que la Commune a prévu des investissements d'environ CHF 26 millions pour ces prochaines années. Cela représente un montant de CHF 5 millions par an. Jusqu'à présent, les divers investissements ont pu être autofinancés grâce à nos bénéfices.
Le taux d'imposition à 58% a été entériné l'année dernière et pour l'heure aucune discussion n'est effectuée quant à une baisse supplémentaire. Cependant, le Conseil communal prend note de cette remarque.*
- Blatmann André *Il souligne que la remarque concernant le taux d'imposition est pertinente. Certes l'autofinancement de notre Commune est incroyable voire unique dans le Canton. Cependant, est-ce réellement le devoir de la Commune d'avoir autant de fortune ? Il estime qu'il serait important d'avoir une réflexion sur cet aspect qui soit présentée lors de la prochaine Assemblée.*
- Prélaz Axel *Le Conseil communal souhaite avoir du recul et obtenir quelques boucllements selon la méthode comptable dite MCH2 afin d'avoir une vision durable des finances communales. Une réflexion sera cependant nécessaire afin de déterminer si notre Commune souhaite s'autofinancer ou souscrire à des dettes bancaires.*
- Guillod Eric *Il relève que nous comptabilisons un montant de CHF 1.6 millions pour la péréquation financière. Cet argent est versé à diverses associations hors du territoire.*
- Prélaz Axel *Il précise que le montant versé à la péréquation financière n'a aucun lien avec le résultat comptable de la Commune. En effet, ce montant est calculé en fonction du potentiel fiscal et non du bénéfice.*

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, confirme que la Commission financière a procédé à l'examen des comptes 2023. Ces derniers ont été révisés, selon les normes en vigueur, par la fiduciaire Fiduconsult Fribourg SA.

A la suite de la révision, quelques ajustements ont dû être effectués au bilan. La Commission financière a passé en revue l'ensemble des comptes et a obtenu des réponses à ses diverses questions. Les budgets ont généralement été bien maîtrisés, à l'exception de quatre positions dont les différences ont été exposées. La



Commission financière remercie le Conseil communal et l'Administration pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'Assemblée de les approuver.

Vote de l'Assemblée : Les comptes de fonctionnement 2023, présentant un bénéfice de CHF 3'223'737.-, sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

2.2. Comptes des investissements, présentation et approbation

Avant de donner la parole à M. Prélaz, le Syndic précise qu'à la suite de la dernière Assemblée communale, les divers investissements votés sont en cours et il est de la volonté du Conseil communal de tous les réaliser durant cette législature. Des investissements ambitieux certes, mais nécessaires au bon fonctionnement de nos infrastructures et au bien-être de nos habitants.

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Prélaz, donne lecture des différents montants comptabilisés dans les investissements 2023.

Notre Commune a réalisé des investissements pour un montant de CHF 2'942'024.- et a encaissé des revenus d'un montant de CHF 862'058.-. Ce qui représente des investissements nets d'un montant de CHF 2'079'966.-.

En résumé, les principaux investissements réalisés et financés par nos fonds propres concernent :

- L'agrandissement de la cour de l'école de Lugnorre
- La construction d'une place de jeux au quartier des Sauges à Sugiez
- Les investissements annuels au RSL
- Les Investissements annuels aux STEP intercommunales
- La rénovation du Pont Rotary
- L'assainissement du chemin des Jordils
- Le remplacement des conduites d'eaux au chemin des Jordils
- Le remplacement d'un véhicule de la voirie
- Le réaménagement du parking de la Protection Civile
- Le sentier pédestre Môtier-Guévaux
- La révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) secteur Haut-Vully

Enfin, il est encore précisé que les années comptables 2020 et 2021 étaient sous l'égide de MCH1 et que les amortissements supplémentaires étaient possibles. Cependant, depuis 2022, les amortissements supplémentaires ne sont plus admis ce qui permet d'obtenir une situation plus claire.

Questions : aucune

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, recommande à l'Assemblée d'accepter le compte des investissements tel que présenté. A noter que plusieurs investissements déjà votés ont été reportés à 2024, voir plus tard.

Vote de l'Assemblée : Les comptes des investissements présentant des investissements nets de CHF 2'079'966.- sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

3. Présentation du plan financier 2024 - 2028

Avant de donner la parole à M. Prélaz, le Syndic précise qu'il s'agit d'un document de travail adapté régulièrement en fonction de l'avancée des projets. Il comprend notamment des objets déjà votés en Assemblée mais également des projets prévus par le Conseil communal n'ayant pas encore de crédits d'investissements mais qui seront présentés en temps voulu.

M. Prélaz présente en quelques mots le plan financier qui, selon les prévisions, prévoit des investissements pour CHF 26'719'000.- jusqu'en 2028.

Le besoin en investissement doit être mis en relation avec notre capacité d'endettement. Actuellement, la Commune se trouve dans une situation financière saine. La seule dette bancaire se monte à CHF 2'200'000.- et le taux d'endettement net au 31.12.2023 est de -180%, soit une fortune nette positive par habitant de CHF 6'875.-.



Depuis plusieurs années, la Commune réalise des bénéfices réguliers qui ont permis de financer l'intégralité des investissements récents par fonds propres. Cependant, selon les prévisions, la Commune sera probablement contrainte de recourir à des financements de tiers afin de financer les futurs investissements.

Il est toutefois encore trop tôt pour chiffrer le montant des éventuelles dettes nécessaires notamment en raison de :

- L'incertitude concernant l'augmentation de la population et son impact sur les revenus fiscaux durables. L'année 2023 est le second exercice comptable qui boucle selon les nouvelles normes comptables et il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions durables. Il faudra plusieurs années pour évaluer la tendance des revenus fiscaux avec une meilleure certitude.
- La temporalité. En effet, beaucoup d'investissements sont prévus pour les deux à trois prochaines années sans qu'il ne soit possible d'affirmer que les projets pourront effectivement démarrer selon les prévisions.

Notre cash-flow pour les années à venir devrait s'élever à CHF 1 million/an. Ce montant est certes pessimiste et il est possible que ce dernier soit supérieur aux prévisions. Cependant, pour l'heure, le Conseil communal ne dispose pas d'éléments concrets démontrant un cash-flow supérieur.

Les projets les plus conséquents sont les suivants :

- La réalisation du trottoir Môtier-Lugnorre
- L'aménagement du périmètre de la gare de Sugiez
- La réalisation du bâtiment d'accueil touristique à Sugiez
- Le potentiel agrandissement des bâtiments scolaires
- La part communale aux investissements des associations régionales

Le Syndic mentionne également que l'agrandissement potentiel des bâtiments scolaires engendrera une augmentation des salles polyvalentes qui sont, pour l'heure, surutilisées.

Questions :

Rüede Joachim

Il constate que le cash-flow depuis 2019 est d'environ CHF 4 millions par an, soit CHF 3 millions supérieurs aux prévisions. De plus, la Commune dispose de capitaux d'environ CHF 12 millions et d'une dette de CHF 2.2 millions. Il estime qu'il serait judicieux de prendre en considération une adaptation du taux d'imposition dans le plan financier. Il souligne enfin que l'ensemble des investissements, ces dernières années, a entre 1 à 2 ans de retard dans leur réalisation.

Petter Guy

Il précise qu'une baisse du taux d'imposition sera analysée.

Prélaz Axel

Il relève que les projections sont pessimistes. Cependant, ces dernières se basent sur les prévisions cantonales et donc sur les derniers exercices comptables complets. Les revenus d'impôts d'il y a trois ans sont bien inférieurs à la réalité. Raison pour laquelle, en adéquation avec la fiduciaire, le Conseil communal a adapté la projection des revenus d'impôts. Pour 2023, les principales différences sont dues à des revenus d'impôts qui ne pouvaient être planifiés (gains immobiliers, donations et successions etc.). En finalité, il souligne qu'il est primordial de rester prudent car c'est grâce aux revenus fiscaux extraordinaires que la Commune boucle sur un bénéfice de CHF 3 millions.

4. Crédits d'investissements supplémentaires

4.1 Réaménagement et réfection du parking devant la protection civile à Sugiez

Par le biais d'une présentation à l'écran M. François Petter, Conseiller communal responsable des places publiques et des bâtiments, présente les détails de cette demande d'investissement supplémentaire.

Il précise tout d'abord que le crédit d'investissement initial pour la réfection de cette place de stationnement, d'un montant de CHF 120'000.-, avait été approuvé par l'Assemblée communale du 13 décembre 2022.

Cependant, un dépassement de budget est à signaler. Ce surplus est dû à plusieurs éléments mais principalement au fait que l'estimation établie pour la demande de crédit a été sous-estimée et que le Conseil communal a été confronté à divers imprévus lors des travaux.

Les principaux postes concernés sont :



- *Canalisations et évacuations des eaux* : lors de l'élaboration du profil tenant compte des niveaux, il s'est avéré que la réalisation de ces travaux étaient nécessaires alors qu'elle n'était pas prévue dans l'estimation initiale ;
- *Côté bâtiments du Ch. des Cygnes* : défrichage supplémentaire dû aux grands arbres en limite, installation d'une bordure et réfection de la clôture et de l'entrée du chemin pédestre ;
- *Côté zone sinistrée pour exercice PCI* : bouteroues d'arrêt pour protection, déplacement et adaptation de la porte coulissante, réfection de la clôture de protection, démontage de l'ancienne station de pompage PAC du home et élimination de la fondation grue installée lors de l'Expo 02 pour la construction du Monolithe.

Le dépassement résultant de ces divers imprévus se monte à CHF 72'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, relève que le Conseil communal a beaucoup de projets d'investissements importants ces prochaines années. Or, il est constaté que certains budgets ont de la peine à être tenus. La Commission financière recommande au Conseil communal une grande vigilance dans l'établissement des budgets d'investissements. Une bonne préparation en amont, sans précipitation, peut grandement faciliter la réalisation des projets ceci notamment afin de garder un avenir serein pour les finances communales.

En finalité, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit d'investissement supplémentaire d'un montant de CHF 72'000.-.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit supplémentaire pour le réaménagement et la réfection du parking devant la protection civile à Sugiez, d'un montant de CHF 72'000.-, est approuvée à l'unanimité des citoyens présents, sans avis contraire.

4.2 Remplacement du collecteur des vignes

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Ralph Erhart, Conseiller communal responsable de l'eau et l'épuration, présente les détails de cette demande d'investissement supplémentaire.

Il précise tout d'abord que le crédit d'investissement initial pour le remplacement du collecteur des vignes, d'un montant de CHF 360'000.-, a été approuvé par l'Assemblée communale du 16 mai 2023.

Cependant, lors de la préparation des travaux, il a été constaté que le projet présenté ne représentait pas la meilleure solution. En effet, étant donné qu'une grande partie du collecteur resterait enterrée dans les vignes, les futurs accès pour les contrôles et les aménagements seraient difficiles.

Par conséquent, le projet actuel prévoit un acheminement du collecteur sous une route de desserte des vignes pour la plupart de la longueur. Ceci rend l'accessibilité en cas de besoin plus facile et réduit considérablement la pente du collecteur. Toutefois, la longueur est presque doublée et atteint désormais 205 m au lieu de 115 m.

Ces nouvelles mesures engendrent des surcoûts de CHF 200'000.- pour les raisons suivantes :

- Nouveau collecteur de 205 m de longueur
- 2 chambres brise-énergie ;
- Tracé adapté aux accès ;
- Éléments de tuyaux spéciaux en arc de cercle pour flux dynamique (laminaire) ;
- Éventuelle reconstruction d'un tronçon du collecteur d'eau usée en parallèle ;
- Prise en considération des conduites existantes à proximité ;
- Réfection d'une canalisation D300 L=17 m.

Enfin, des travaux d'aménagement du terrain ainsi que des travaux d'assainissement du collecteur existant sont également prévus dans le projet.

L'incidence financière est également présentée.



Guillod Léandre

Questions :

Il souhaite rappeler que l'année dernière, un citoyen avait fait un commentaire sur la problématique constatée ce soir. En réponse, le Conseil communal avait expliqué qu'il avait toute confiance au bureau d'ingénieurs mandaté. Il estime donc que de la vigilance est requise.

Erhart Ralph

Il souhaite s'excuser auprès de cet intervenant si ce dernier a eu le sentiment que sa remarque a été balayée. Il explique que les questions posées l'année dernière ont été discutées avec notre bureau d'ingénieurs raison pour laquelle le projet a été revu.

Meyer René

Il souhaite savoir si des expertises supplémentaires doivent être requises à partir d'un certain montant d'investissement.

Erhart Ralph

Remarque pertinente. Notre Commune requiert déjà plusieurs offres aux bureaux d'ingénieurs afin de planifier les futurs projets. Cependant, le Conseil communal est conscient de la problématique et essaie de trouver des solutions.

Guillod Eric

Il constate que le projet maintien des chambres de freinage. Selon son expertise, il n'est pas possible de freiner de l'eau si aucun volume supplémentaire n'est apporté.

Erhart Ralph

Les deux chambres mises en place permettront de freiner l'eau selon nos ingénieurs. Ces chambres se rempliront petit à petit et l'eau claire sera évacuée une fois la cuve pleine. Les tuyaux à 4 branches permettent d'améliorer les flux.

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière recommande d'accepter ce crédit d'investissement supplémentaire d'un montant de CHF 200'000.-.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit supplémentaire pour le remplacement du collecteur des vignes, d'un montant de CHF 200'000.-, est approuvée à la majorité par les citoyens présents, 3 avis contraire, 7 abstentions.

4.3 Plan directeur des rives du lac et de la Broye

M. Guy Petter, Syndic et responsable de l'aménagement du territoire, présente les détails de cette demande d'investissement supplémentaire.

Il précise que l'élaboration du plan directeur communal est toujours en cours. Cependant, afin de pouvoir finaliser le travail d'analyse des remarques et déterminations déposées par les propriétaires concernés, le Conseil communal nécessite un crédit supplémentaire de CHF 50'000.-. Une fois l'obtention des différents retours des services étatiques, une séance d'information publique pourra être organisée.

Il est relevé que le décret date de 1973 est que cet objet n'était pas une priorité pour les instances cantonales.

L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Dupasquier Ch.

Il prend la parole au nom des 150 membres du groupe d'intérêt pour les rives du Vully. Un montant de CHF 50'000.- semble beaucoup. Il estime qu'il est important de rendre lisible, dans un rapport, la forte opposition au plan directeur cantonal. Le groupement peut envisager d'approuver la demande de crédit sous certaines conditions :

- *L'argent sera utilisé exclusivement pour l'analyse des prises de position et la présentation du résultat de la consultation dans un rapport.*
- *Le crédit ne sera pas utilisé pour réviser la planification.*
- *Sur la base du rapport, le Conseil communal prend clairement position vis-à-vis du Canton afin de déterminer si la Commune continue à soutenir le projet ou le combattra à l'avenir.*

Il espère que le Conseil communal est contre ce projet. Sans ces assurances, le groupe d'intérêt recommande à l'Assemblée communale de refuser ce crédit d'investissement supplémentaire.

Petter Guy

Le montant de CHF 50'000.- sera utilisé exclusivement pour l'analyse et la finalisation des remarques reçues des citoyens. En sus, une séance informative sera organisée. Le Conseil communal n'ira pas au-delà de ces deux aspects.



- Raemy Christian** *Il souligne qu'uniquement les places d'amarrages sont soulevées. Cependant, à aucun moment, le citoyen lambda n'a été pris en considération. Il est primordial d'assurer également l'accès au lac pour le citoyen qui souhaite se baigner ou profiter du lac afin que ce dernier ne doive pas se rendre à la piscine de Morat. Cette étude ne doit pas être réalisée en considérant uniquement les riverains.*
- Petter Guy** *Il relève que cette thématique est très émotionnelle. Cependant, l'Etat a l'obligation de mettre ce plan directeur d'amarrage dans son plan directeur cantonal. Par conséquent, le Conseil communal est dans l'obligation de l'appliquer. Cependant, à la vue de l'avancement du projet, qui a débuté en 1973, rien ne sera mis en place prochainement.*
- Simonet Eric** *Il estime qu'il serait important qu'une étude pour déterminer la santé du Lac de Morat soit effectuée (prolifération des algues, cyanobactérie, nénuphars). Une étude similaire est effectuée par l'EPFL pour le Lac Léman. Dès lors, l'aspect des pontons et des bouées semble désuet et inopportun. En outre, en raison de ce financement, il est primordial que le Conseil communal participe aux conclusions du plan directeur et qu'il mette en avant les éléments qui arrangent les citoyens de la Commune.*

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière recommande d'accepter cette demande d'investissement supplémentaire d'un montant de CHF 50'000.-.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit supplémentaire pour le plan directeur des rives du lac et de la Broye, d'un montant de CHF 50'000.-, est approuvée à la majorité par les citoyens présents, 25 avis contraire, 5 absentions

5. Demande de crédits d'investissement

5.1. Machine d'éradication des mauvaises herbes

M. Swen Rüegsegger, Conseiller communal responsable de la voirie, présente les détails de cette demande d'investissement.

En raison de l'interdiction d'utiliser des herbicides pour le traitement des mauvaises herbes, la Commune souhaite s'équiper d'une machine de traitement à vapeur. Il précise que cette machine a été testée et que la voirie est convaincue de son utilisation.

Cette acquisition se monte à CHF 57'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

- Pantillon Yves** *Il souhaiterait savoir de quelle manière cette machine fonctionnera.*
- Rüegsegger Swen** *L'appareil fonctionnera à la benzine. A savoir que l'eau est chauffée dans une citerne à l'aide d'un monte-thermique.*
- Kamber Hans-R.** *Il souhaiterait savoir le nombre d'employés nécessaire pour faire fonctionner un tel outil. En sus, il estime que cette acquisition est trop onéreuse et que le travail pourrait être effectué à l'aide d'un « rablet », d'eau, de sel et de vinaigre.*
- Rüegsegger Swen** *3 employés seront nécessaires pour l'utilisation de cet appareil : une personne qui conduit le véhicule et 2 personnes qui appliquent la vapeur. Il est précisé que jusqu'à présent des herbicides étaient utilisés pour éradiquer les mauvaises herbes et qu'une machine de traitement à vapeur a été louée l'année dernière et que son efficacité a été prouvée.*
- Gutknecht Eliane** *Elle aimerait savoir si cette machine peut également être utilisée pour nettoyer le cimetière de Lugnorre.*
- Rüegsegger Swen** *Il ne pense pas que la machine permette de nettoyer le cimetière. Cependant, il est pris note que ce dernier est mal entretenu.*
- Guillaume Daniel** *Il relève que la machine a été utilisée dans la ruelle à côté de son domicile et qu'elle semble très efficace. Il souhaiterait savoir quand cette dernière sera disponible et s'il est possible d'effectuer davantage de traitement par an, ceci notamment afin de prolonger son efficacité.*
- Rüegsegger Swen** *Il précise que la machine est disponible de suite. Effectivement, les produits phytosanitaires étaient efficaces sur le long terme. Cependant, plusieurs passages seront nécessaires avec la machine à vapeur.*



Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière recommande d'accepter ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 57'000.-.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit d'investissement pour l'acquisition d'une machine d'éradication des mauvaises herbes, d'un montant de CHF 57'000.-, est approuvée par la majorité des citoyens présents, 1 avis contraire, 4 abstentions.

5.2. Infrastructure provisoire pour l'accueil extra-scolaire à Lugnorre

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. François Petter, présente les détails de cette demande d'investissement.

En préambule, il souhaite rappeler que la loi fribourgeoise sur les structures d'accueil de jour impose aux Communes de fournir suffisamment de places d'accueil ou de signer des conventions. Or, l'année dernière, notre structure n'était pas en mesure d'accueillir les 72 enfants inscrits étant donné que notre autorisation est valable uniquement pour 60 enfants.

Le nombre d'enfants fréquentant l'accueil va continuer d'augmenter car le profil des familles a changé ces dernières années. A cet effet, la Commune doit anticiper les besoins futurs afin que les familles puissent concilier leur vie privée et professionnelle.

L'objectif de cette nouvelle infrastructure est de permettre l'accueil d'environ 100 enfants.

Il est proposé d'implanter le container à gauche de l'ancienne école, juste au-dessus de l'arrêt de bus pour les raisons suivantes :

- Surface hors place de récréation ;
- Synergie avec le projet de remplacement du chauffage de l'ancienne école pour les raccordements nécessaires ;
- Chambre d'eau claire et usée à proximité d'une profondeur permettant le raccordement ;
- Proximité idéale et après démontage possibilité de maintenir la place en créant une surface de récréation supplémentaire.

L'infrastructure provisoire sera une construction modulaire composée de 10 containers comprenant une entrée, des vestiaires, un réfectoire, une cuisine, des sanitaires et un bureau. Les dimensions sont de 12.25 m x 12.25 m. En fonction des besoins, il sera possible de rajouter un étage sur la structure projetée.

La durée d'utilisation de cette infrastructure étant supérieure à 3 ans, il est conseillé de procéder à l'achat des containers et non à la location.

Le budget de CHF 450'000.- comprend les éléments suivants :

- Terrassement / structure / paysagiste
- Les éléments modulaires et agencement
- Raccordement eau sanitaire / électricité
- Raccordement pour l'évacuation des eaux usées
- Relevés profils / plans / mise à l'enquête
- Machines et mobilier.

Enfin, M. François Petter précise que pour la valeur de rachat, il existe des valeurs indicatives prenant en considération un amortissement de 10% par an. Cependant, le prix de reprise dépendra également de l'état de l'infrastructure. Par conséquent, après 5 ans, le container provisoire aura normalement encore une valeur résiduelle de 50% de la valeur d'achat.

L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Vögeli Michèle

Il est clair qu'avec l'évolution de la population, le nombre d'enfants est en augmentation et qu'il est nécessaire d'agrandir l'accueil extrascolaire. Cependant, une crainte est soulevée concernant cette structure provisoire qui semble s'étendre à long terme. Elle souhaiterait savoir si le Conseil communal a songé à une structure fixe à l'avenir et elle se demande également pourquoi déplacer tous les élèves sur le site de Lugnorre alors qu'une structure pourrait être créée sur le site de Nant.



- Andorlini Diane** Comme évoqué dans le plan financier, le Conseil communal se penche sur l'extension des bâtiments scolaires et donc de l'accueil extrascolaire. Un groupe de travail a été créé pour l'élaboration de ce projet et notre architecte travaille sur une étude de faisabilité. Cependant, le projet d'extension prendra plusieurs années à être réalisé. Raison pour laquelle, le Conseil communal souhaite mettre en place une situation provisoire afin de palier au besoin car la Commune a une obligation légale de fournir suffisamment de place d'accueil aux parents.
Le site de Lugnorre a été privilégié afin de faciliter les synergies avec la structure existante. En outre, il n'est pas souhaité encombrer le site de Nant étant donné que le projet d'extension y est planifié.
- Gillard André** Il se demande si le bus devra être adapté étant donné que la structure permettra l'accueil de 20 enfants supplémentaires.
- Andorlini Diane** Elle souhaite préciser qu'il n'y a pas 96 élèves qui montent de Nant pour aller à l'accueil lors de la pause de midi. Le bus partant de Nant direction Lugnorre n'est pas plein et permet d'assurer le transport.
- Guillod Stéphane** Il relève qu'il y a 20 ans, la même situation a été vécue sur le site de Nant avec la construction d'un pavillon provisoire. Structure provisoire qui est devenue définitive étant donné qu'elle est toujours en place. Ecologiquement parlant, il souhaiterait savoir s'il ne serait pas plus judicieux de faire une construction en bois au lieu d'une structure en métal.
- Petter Guy** La mise en place d'une structure métallique est la variante la plus rapide qui permettra de palier aux besoins plus rapidement.
- Petter Michel** Il souhaiterait savoir si le Conseil communal a envisagé l'acquisition du bâtiment de l'Union Maraichère qui semble propice à une telle structure.
- Petter Guy** Il confirme que le Conseil communal a approché le comité à deux reprises et que ce dernier ne souhaite pas entrer en matière. Le Conseil communal est conscient que cet emplacement serait idéal.
- Raemy Christian** En raison du nombre d'immeubles et d'enfants sur Sugiez, il se demande s'il ne faudrait pas envisager la construction d'une école dans ce village. Il serait éventuellement envisageable d'acquérir l'ancienne école de Bellechasse afin d'y créer un accueil extrascolaire ou une garderie. Ces constructions à Sugiez permettraient une diminution des transports.
- Petter Guy** Il confirme également que le Conseil communal a approché les établissements de Bellechasse pour l'acquisition de ce bâtiment il y a environ 2 – 3 ans. Il avait alors été demandé que la Commune soit avisée en premier en cas de vente du bâtiment.
- Noyer Frédéric** Il souhaiterait connaître la répartition des responsabilités au sein des dicastères.
- Prélaz Axel** Le groupe de travail est composé de François Petter (responsable des bâtiments), Diane Andorlini (responsable des écoles et de l'accueil extrascolaire), Christian Kolly (Directeur du Cercle scolaire), Mélina Bella (responsable de l'accueil extrascolaire), Yann Chamorel (responsable des bâtiments au niveau du service technique) et lui-même (responsable des finances et du personnel). Il est conscient que la solution des containers à Lugnorre n'est pas idéale. Cependant, 7 emplacements différents ont été étudiés et il était important de prendre en considération les différentes synergies. La mise en place d'un second site d'accueil extrascolaire à Nant engendre des problèmes au niveau du personnel et de la logistique. En effet, le personnel est engagé avec de petit taux d'activité notamment car il travaille durant la pause de midi. La situation présentée ce soir est la plus optimale et permet de garantir une certaine marge de manœuvre pour développer l'extension des écoles sur le secteur de Nant.
- Cressier Jean-Marc** Logistiquement parlant, il souhaiterait savoir comment cela fonctionnera avec l'arrêt du bus. En effet initialement, il était prévu de le construire hors route. Toutefois, ce dernier se situe sur la route. Si des travaux d'installation de chantier sont réalisés et que les parents continuent à amener les enfants à l'école, la Route du Quart-Dessus sera vite surchargée. Il estime qu'il serait judicieux d'ouvrir la route sous le village à la circulation routière et de réétudier l'emplacement de l'arrêt de bus.
- Andorlini Diane** Elle précise que la mise en place d'une deuxième structure d'accueil sur le site de Lugnorre n'aura pas d'incidence sur le trafic. En effet, c'est le bus scolaire qui déposera les enfants pour le repas de midi et non pas les parents. En outre, l'accueil n'est pas bondé le matin ou le soir.
- Pantillon Yves** Il soulève qu'il est fort dommageable que ce concept n'ait pas été inclus dans le projet du centre nautique.



- Petter Guy** *Lorsqu'un projet est ficelé, ce dernier prend entre 3 à 7 ans pour se réaliser. La volonté communale est d'obtenir une vision globale sur le site de l'école de Nant afin de trouver des solutions pertinentes.*
- Petter François** *Pour revenir à la remarque de M. Guillod, il précise que la présentation énumérait les critères pour le choix des containers métalliques. A savoir que la vitesse de réalisation et les facteurs thermiques ont été priorisés.*
- Guillod Stéphane** *Il estime que la vitesse d'exécution n'est pas un argument pertinent étant donné qu'il s'agit d'une petite structure. Le mandat sera octroyé hors communes et donc ne permet pas le soutien des entreprises locales. Il souhaiterait savoir si d'autres variantes seraient envisageables.*
- Petter Guy** *Il précise que diverses entreprises locales travailleront sur ce projet.*
- Petter François** *Il admet que d'autres variantes n'ont pas été étudiées.*
- Guillod Léandre** *Il constate qu'il existe un réel manque de mamans de jour sur le territoire. Il souhaiterait savoir si la Commune a pensé à en chercher activement et à rendre ce travail attractif.*
- Andorlini Diane** *Plusieurs campagnes ont été lancées pour l'engagement de mamans de jour via Kibelac. Cependant, ces dernières étaient un échec. Actuellement, uniquement 1 maman de jour est opérationnelle sur le territoire. Il n'est pas du ressort du Conseil communal de fixer les salaires des mamans de jours. Cependant, elle peut certifier que l'Association des mamans de jour a augmenté la rémunération des employés et a amélioré les prestations de vacances. Elle relève également que le manque de mamans de jour est constaté dans l'entier du district et cette problématique est connue du SEJ.*
- Guillod Léandre** *Il estime qu'il est du rôle de la Commune de faire un tout ménage et d'informer les familles pour trouver des mamans de jour supplémentaires. Une étude détaillée est nécessaire pour faire changer les mœurs et être innovant.*
- Andorlini Diane** *Elle précise que les mamans de jour sont salariées de Kibelac. Si la Commune venait à subventionner de telles structures, aucune garantie n'est faite qu'uniquement des enfants du Vully y soient placés. De plus, les mamans de jour accueillent des enfants entre 0 à 6 ans. Par conséquent, cela ne solutionne pas la problématique des enfants plus âgés qui sont accueillis au Pavillon extrascolaire.*
- Petter Guy** *Il souligne qu'il n'est pas possible de sortir de l'Association de Commune. En sus, si nous devons devenir indépendant, cela ne signifie pas que nous aurons moins de soucis.*
- Prélaz Axel** *Il explique qu'actuellement l'accueil extrascolaire compte 10 employés. Cependant, l'augmentation de la surface impliquera d'office l'engagement de personnel supplémentaires. La Commune est soumise au règlement du personnel, approuvé par l'Assemblée communale, et donc à l'échelle de traitement du Canton de Fribourg. Le Conseil communal ne peut pas faire ce qu'il souhaite avec les salaires car des directives claires sont établies. Les marges de manœuvre ne sont pas très grandes.*
- Guillod Léandre** *Il serait éventuellement envisageable de mettre en place des accueils au sein des familles pour les repas de midi.*
- Petter Guy** *Il précise que la législation en vigueur doit être respectée. Des formations et des autorisations sont requises pour la garde d'enfants. Il n'est pas aussi simple que ça de devenir une famille accueillante. La volonté d'avoir une vision différente est comprise. Cependant, elle n'est pas si simple à être appliquée. Le projet tel que présenté est nécessaire car légalement nous ne répondons pas aux besoins des familles.*
- Constantin Léo** *Il trouve que l'idée émise par M. Guillod est innovante et il est dommage que le Conseil communal ne souhaite pas y réfléchir. D'autres solutions pourraient être trouvées bien qu'elles soient compliquées à mettre en place.*
- Petter Guy** *Il précise que le Conseil communal ne répond pas négativement aux propositions mais qu'il débat simplement avec les citoyens. Il ne faut pas oublier que le pouvoir législatif est aux mains des citoyens.*
- Vögeli Michèle** *Elle souhaiterait savoir s'il est possible d'envisager l'analyse de la variante bois au lieu de la variante métallique étant donné que ce scénario n'a pas été étudié préalablement.*
- Petter François** *Tout est une question de délais, de prix et de volume. Le bâtiment ne peut pas être surdimensionné en raison de la distance avec les autres bâtisses.*
- Prélaz Axel** *Le budget demandé ce soir se base sur une structure métallique. L'option bois pourrait être envisagée mais il n'est pas certain que cette dernière respecte le budget.*
- Guillod Stéphane** *Il relève qu'il existe réellement une volonté d'étudier la variante bois sans pour autant retarder le projet.*



Après discussion, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale un crédit d'investissement pour un montant de CHF 450'000.- et certifie qu'une analyse sera réalisée pour l'option « ossature en bois ».

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière donne liberté de vote à l'Assemblée mais attend du Conseil communal un projet ficelé.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit d'investissement pour l'infrastructure provisoire pour l'accueil extra-scolaire à Lugnorre (avec analyse de la version bois), d'un montant de CHF 450'000.-, est approuvée à la majorité par les citoyens présents, 3 avis contraire, 20 abstentions.

6. Zone industrielle

6.1. Prolongation d'un droit distinct permanent

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Michael Schick, Conseiller communal responsable des constructions et de la zone industrielle, présente les détails de cette demande de prolongation.

L'entreprise Vully Infrastruktur AG est au bénéfice d'un droit distinct permanent (DDP) sur la parcelle art. 2009 RF Mont-Vully, secteur Bas-Vully.

Ce DDP, d'une surface de 2'550 m², est valable jusqu'en 2033. Cependant, afin de pouvoir professionnaliser l'entretien et le développement de la MS Attila et son offre touristique, l'entreprise Vully Infrastruktur AG envisage la construction d'un immeuble derrière la maison existante qui servira de chantier naval et de base logistique pour les bateaux de croisière.

Afin de pouvoir concrétiser ce projet, l'entreprise a approché le Conseil communal afin d'obtenir une prolongation du droit distinct permanent en sa faveur.

A cet effet, le Conseil communal propose la prolongation immédiate aux conditions suivantes :

- Surface : 2'550 m²
- Durée : 50 ans
- Prix annuel : CHF 5.-/m²

Questions :

Vote de l'Assemblée : La prolongation d'un droit distinct permanent (DDP) en faveur de Vully Infrastruktur AG au prix de CHF 5.-/m² pour une surface de 2'550 m² pour les 50 prochaines années est approuvée par la majorité des citoyens présents, 1 avis contraire, 8 absents.

7. Revitalisation du Grand Marais

Le Syndic présente l'historique et les grandes lignes du projet. Il précise que le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi cantonale sur les eaux (LCEau) le 18 décembre 2009 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Cette loi engage les entreprises d'endiguement existantes à se dissoudre et à créer une nouvelle Association de communes. A cet effet, les statuts de la nouvelle Association de communes pour l'aménagement des eaux dans le bassin versant de la Bibera ont été acceptés par l'Assemblée communale en date du 13 décembre 2022.

Zone

La zone du bassin versant de la Bibera s'étend de Courtepin à Sugiez. Le périmètre concerne 10 communes et les Etablissements de détention de Bellechasse.

Tâches de l'Association

Les principales tâches sont la protection contre les crues, la revitalisation et l'entretien de la Bibera.

Première étape :

Pour la réalisation de cette première étape, une mise à disposition de 20 hectares est nécessaire. Pour la Commune de Mont-Vully, cela représente un total de 2.05 hectares. Une séance d'information a été réalisée avec les propriétaires terriens pour présenter le projet.



Afin de présenter plus en détail le remaniement parcellaire, le Syndic cède la parole à M. Marcel Koller, Géomètre officiel et chargé du projet de revitalisation du Grand Marais.

Il a été constaté ces dernières années qu'il existait un vrai déficit de protection contre les crues dans le Grand Marais. Afin de corriger cette situation, un projet a été élaboré pour élargir et revitaliser la Bibera entre Ried et Bellechasse et au nord du Grand Canal.

Un remaniement parcellaire est essentiel notamment pour les raisons suivantes :

- Les mesures mises en place nécessiteraient 20 hectares de terrain le long de la Bibera et au nord du Grand Canal.
- Pour l'acquisition des terrains il existe trois possibilités :
 - Acquisition de terrain de gré à gré. Cette option est impossible si plus de 100 propriétaires fonciers sont concernés.
 - L'expropriation, situation qu'il est souhaité éviter.
 - Le remaniement parcellaire.

Il est précisé, dans ce cas de figure, que le but n'est pas de réorganiser complètement les propriétés foncières dans ce secteur. Les parcelles sont déjà optimales pour l'agriculture et nécessiteront uniquement l'acquisition d'une surface équitable sur 20 hectares.

Le périmètre du remaniement parcellaire comprend 823 ha, 277 parcelles et 134 propriétaires fonciers. Un tiers de cette surface appartient aux Communes de Mont-Vully, Morat, Ried et Kerzers, un tiers appartient aux établissements de Bellechasse et un tiers appartient à des propriétaires privés.

Afin d'éviter une déduction en pourcentage sur chacune des parcelles, il est proposé que les Communes membres ainsi que les établissements de Bellechasse mettent à disposition les terrains nécessaires sur leur territoire contre indemnisation soit, un total de 2.05 hectares comme déjà indiqué précédemment.

La Commune de Kerzers et les établissements de Bellechasse ont pour l'heure déjà approuvé le projet.

Coûts

- Les propriétaires fonciers privés ne supportent aucun coût.
- Le projet se monte environ à CHF 54 millions. Ce chiffre tient compte des coûts des mesures de remaniement parcellaire qui sont estimés à CHF 16.9 millions.
 - Ce montant comprend également l'adaptation des chemins ruraux, des drainages, des ponts et des conduites d'irrigation.
 - Environ $\frac{3}{4}$ des CHF 16.9 millions, soit CHF 12.3 millions seront subventionnés par la Confédération et le Canton.
 - Environ $\frac{1}{4}$ des CHF 16.9 millions, soit CHF 4.6 millions sont à charge de l'Association des communes.

Prochaines étapes :

- Printemps 2024 : demandes d'approbation auprès des diverses Assemblées communales.
- Été 2024 : approbation de l'étude préliminaire du remaniement parcellaire par le Conseil d'Etat et informations aux propriétaires.
- Automne 2024 : Assemblée constitutive du remaniement parcellaire avec tous les propriétaires fonciers invités du périmètre (privés, communes et Bellechasse).
- A partir de 2027 : mise à l'enquête des nouvelles parcelles et mise à l'enquête publique du projet de protection contre les crues.

Questions :

Wyss Christophe

Il souhaiterait savoir si ce projet sera impacté par une troisième correction des eaux du Jura.

Koller Marcel

Il estime que le secteur de la Bibera et du Grand Canal ne seront certainement pas impactés par cette correction.

Cressier Julien

Il constate que les photos préalablement présentées ne se situent pas sur le territoire de la Commune de Mont-Vully. En sus, il souhaiterait connaître le calcul déterminant qui implique que la Commune doive céder 2.05 hectares. Il relève également que sur notre territoire, il n'existe pas de problèmes de crues et il est fort dommageable de sacrifier de 2.05 hectares de bonnes terres arables. Enfin, il soulève que la revitalisation



effectuée de la Petite Glâne est catastrophique et il demande à l'Assemblée de refuser la mise à disposition des terres.

- Koller Marcel** Les photos se trouvant sur la présentation ont été prises sur le territoire de Morat dans le secteur de Bellechasse. La surface nécessaire sur la Commune de Mont-Vully est de 2.05 hectares (parcelles le long du Grand Canal). Les diverses Communes de l'Association doivent mettre à disposition la quote-part des terres se trouvant sur leur territoire ce qui explique le total de 2.05 hectares.
Les ingénieurs ont établi qu'un déficit au niveau des crues est également constaté sur le territoire de Mont-Vully. La loi sur l'amélioration foncière cantonale exige une adaptation. Raison pour laquelle, ce projet a été mis sur pied et que la Commune se situe dans le périmètre.
- Constantin Léo** Il estime qu'une répartition des frais aurait pu être effectuée en fonction des dégâts et non en fonction de la surface. Il se demande si une autre répartition devrait être envisagée.
- Petter Guy** Il souligne que cet aspect a également été pris en considération et discuté au sein de l'Association.
- Petter Michel** Il relève que ce projet se nomme protection contre les crues alors qu'en finalité il s'agit davantage d'une revitalisation. Il constate que le niveau du Grand Canal n'a jamais été supérieur à celui du Canal de la Broye. Il estime également qu'une fois que le projet sera revitalisé, les castors se chargeront de mettre en place des barrages.
- Guillod Eric** Il souhaiterait connaître les acteurs à l'origine du projet et constate également que notre Commune n'a jamais connu de problèmes au niveau des crues sur ces secteurs. En sus, il aimerait savoir si la Commune de Belmont-Broye a été approchée afin d'obtenir leur expérience quant à la revitalisation de l'Arbogne en cas de crues.
Il souhaiterait que cet objet soit reporté afin qu'une étude supplémentaire soit effectuée. En effet, le report est le seul moyen de pression pour s'assurer qu'il ne s'agit pas uniquement d'une revitalisation.
- Petter Guy** En approuvant les statuts lors de la dernière Assemblée communale, la Commune a approuvé l'intégration dans l'Association. Le projet présenté ce soir est lié à tout le bassin versant. Il précise également que les établissements de Bellechasse ne pouvaient initialement pas participer au vote. Cette situation a été remédiée car les Commune de Mont-Vully est Morat leur ont attribué une de leur voix.
La Commune a fait en sorte que les ponts soient intégrés et pris en charge par l'Association et non par les communes. Le projet de protection contre les crues fait partie intégrante du plan directeur cantonal et pourra bénéficier de 80% de subventions cantonales et fédérales.
L'Assemblée peut voter contre les deux objets proposés ce soir. Cependant, au sein de l'Association, la majorité fera foi. Ce qui signifie que la Commune de Mont-Vully devra participer même si nous votons contre.
- Rüegsegger Swen** Il souhaite préciser au niveau hydraulique que si l'entier du bassin versant est adapté et qu'aucune modification n'est effectuée sur notre territoire, le débit sera trop important ce qui occasionnera des inondations. Jusqu'à présent, nous n'étions pas confrontés aux crues car elles se trouvaient en amont sur les autres territoires.
- Derron Alain** Il ne partage pas l'avis de M. Rüegsegger car il s'agit du niveau de la Broye. Il est difficile à croire que l'eau puisse être supérieure dans le Grand Canal que dans le Canal de la Broye.
- Guillod Eric** Il répète qu'il est important de se laisser du temps pour étudier la situation. En effet, une largeur de 30 mètres n'est pas nécessaire car le niveau de l'eau dispose encore de marge. La revitalisation aura pour impact de faire serpenter l'eau et diminuera son débit.
- Petter Guy** La Commune n'a aucune influence sur le projet car elle fait partie de l'Association. La seule requête que le Conseil communal peut effectuer est de demander à l'Assemblée communale d'adhérer au syndicat et à l'octroi des 2.05 hectares.
- Berset Jean** Il souhaite souligner que l'entretien des canaux est l'élément primordial pour assurer sa pérennité. Lorsqu'il travaillait pour les établissements de Bellechasse, aucun problème n'était constaté car ces derniers s'occupaient de l'entretien de manière correcte. Il estime qu'il n'est pas nécessaire d'agrandir le volume mais uniquement de faire un entretien convenable. En sus, il précise que si le niveau du Canal de la Broye est supérieur à celui du Grand Canal, l'eau coulera d'office en arrière.

Vote de l'Assemblée :

- 7.1 La création d'un Syndicat d'améliorations foncières pour la réalisation du remaniement parcellaire est approuvée à la majorité avec 43 votes pour et 41 votes contre.



7.2 La compensation de terrains pour un total de 2.05 hectares est refusée à la majorité avec 48 votes contre et 43 votes pour.

8. Election à la Commission d'aménagement et d'urbanisme

Le Syndic explique qu'à la suite de la démission de M. Thierry Linder, le Conseil communal propose M. Laurent Cressier, domicilié à Lugnorre, en vue de son remplacement.

M. Cressier est remercié chaleureusement pour son engagement et sa mise à disposition en faveur de la collectivité publique.

Vote de l'Assemblée : L'élection de M. Laurent Cressier est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents.

9. Divers

Gestion des déchets au bord du canal de la Broye

Mme Joanna Rouiller, Conseillère communale responsable des déchets et de la protection de la population, explique que la gestion du canal de la Broye est du ressort cantonal et c'est le canton de Berne qui a la charge de son entretien. Après contact téléphonique, il s'avère que la division bernoise ne souhaite pas l'installation d'affiches sur les berges car il est possible que ces panneaux soient fauchés lors des entretiens.

Adaptation et prolongement du débarcadère de Praz

Le Syndic rappelle que le débarcadère de Môtier avait été prolongé à l'époque afin de permettre l'agrandissement de la plage de Môtier.

Après contact avec la LNM, il est constaté que ces deux débarcadères fonctionnent et ne nécessitent pas d'adaptations.

Parole à l'assemblée

Aucune prise de parole n'est demandée.

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre Syndic adresse encore ses remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux, aux membres des commissions et groupes de travail.

Il souhaite à chacune et à chacun une bonne fin de soirée, un bel été et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Il est 22h35, lorsque le Syndic, Guy Petter, lève l'Assemblée.

La Secrétaire communale
Nathalie Bianchet

Le Syndic
Guy Petter